

Mairie de Bayonvillers

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 30 JUIN 2020

Procès verbal administratif

L'année deux mille vingt, le mardi trente juin, le Conseil Municipal de la commune de Bayonvillers s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie de Bayonvillers, sous la présidence de M. Xavier PALPIED, Maire.

La séance est ouverte à 20 heures.

Après appel des délégués, il est constaté que le quorum est atteint.

Étaient présents : M. Fabrice BÉCU, M. Sylvain DERAÈVE,
M. Nicolas DILLIES, Mme Amélie DUMONTIER, M. Claude FOUCART, Mme Jeanine MARMIGNON, M. Xavier PALPIED,
Mme Marie ROUSSELLE, Mme Céline SZYMUSIAK, M. Florent TERRIER,

Était absent /excusé : Mme Marie-Thérèse CZUJOWSKI

Nicolas DILLIES est désigné secrétaire de séance.

Après lecture par Nicolas DILLIES du procès-verbal de la séance du 10 juin 2020, après signalement d'une erreur de syntaxe en page 3 celui-ci est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire souhaite ajouter deux points à l'ordre du jour :

Administration – mise en vente de parcelles,
Ressources humaines – organisation de l'entretien des espaces verts en cas de besoin occasionnel

1. Finances – Compte de gestion 2019 – Adoption

Le Compte de Gestion présenté par le Trésorier est rigoureusement identique au Compte Administratif.

Il est demandé au Conseil Municipal d'adopter le Compte de Gestion Principal 2019.

Adoption à l'unanimité du Compte de Gestion 2019.

2. Finances : élection d'un président de séance pour le vote du compte administratif 2019

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-14,

Considérant que dans les séances où le compte administratif est débattu et voté, le Conseil Municipal doit élire un président en remplacement du Maire qui peut assister à la discussion, mais doit se retirer au moment du vote.

Le Conseil Municipal, désigne Mme Jeanine MARMIGNON, Présidente de séance, en remplacement de Monsieur le Maire, pour l'adoption des comptes administratifs de l'exercice 2019 de la commune.

3. Finances – Compte Administratif Principal 2019 – Adoption

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur les résultats de l'exercice 2019.

Le Compte Administratif retrace toutes les dépenses et recettes réalisées entre le 1er janvier et le 31 décembre de l'année écoulée.

Ce document budgétaire doit être rigoureusement identique au Compte de Gestion tenu par le Trésorier en application de l'article L2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Mme Jeanine MARMIGNON, 1^{ère} Adjoint, préside le point du compte administratif.

M. PALPIED donne lecture du compte administratif principal relatif à l'exercice 2019, étudié en commission finances et remis à chacun des membres du Conseil municipal.

Le résultat global du Compte Administratif laisse apparaître un excédent global de 19 167, 98 €

Balance Générale

	RESULTAT CLOTURE 2018	PART AFFECTEE INVESTISSEMENT 2018	RESULTAT EXERCICE 2019	RESULTAT CLOTURE 2019
INVESTISSEMENT :	- 19 107,79 €		7 883,66 €	- 11 224,13 €
FONCTIONNEMENT :	34 990,22 €	19 107,79 €	14 509,68 €	30 392,11 €
TOTAL :	15 882,43 €	19 107,79 €	22 393,34 €	19 167,98 €

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

La section de fonctionnement

	PRÉVISIONS	RÉALISÉES
RECETTES :	191 082,00 €	165 847,96 €
DÉPENSES :	191 082,00 €	151 338,28 €
RÉSULTAT DE L'EXERCICE :	14 509,68 €	

La section d'Investissement

	PRÉVISIONS	RÉALISÉES
RECETTES :	61 381,00 €	28 221,48 €
DÉPENSES :	61 381,00 €	20 337,82 €
RÉSULTAT DE L'EXERCICE :	7 883,66 €	

Résultat de l'exercice 2019 : 22 393,34 €
 Résultat global exercice 2019 (clôture) : 19 167,98 Euros

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses : récapitulatif et détails des chapitres

ARTICLES	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	INSCRIT	REA 2019
Chap 002	Déficit de fonct. Reporté	- €	- €
Chap 011	Déficit de fonct. Reporté	49 600,00 €	43 655,07 €
60611	Charges à caractère général		
60611	Eau et Assainissement	450,00 €	474,36 €
60612	Energie/Electricité	6 200,00 €	6 154,99 €
60621	Achats non stockés de combustible	1 000,00 €	1 857,99 €
60622	Carburants	150,00 €	66,64 €
60628	Autres fournitures non stockées	500,00 €	- €
60631	Fourniture d'entretien	800,00 €	347,17 €
60632	Fournitures petits équipements	1 200,00 €	104,26 €
60636	Vêtements de travail	250,00 €	442,10 €
6064	Fournitures administratives	1 000,00 €	582,57 €
6068	Plantations	500,00 €	424,15 €
611	Prestation de service	3 000,00 €	2 093,46 €
61521	Entretien de terrains	4 500,00 €	10 437,53 €
615221	Entretien bâtiments publics	11 500,00 €	2 572,49 €
615231	voirie	1 000,00 €	- €
615232	entretien réseaux	1 000,00 €	- €
61551	Entretien et réparation matériel roulant	1 000,00 €	- €
61558	autres biens mobiliers	500,00 €	698,96 €
6156	Maintenance	2 200,00 €	2 922,90 €
6161	Assurance communes	4 000,00 €	4 181,67 €
6182	Documentation générale et tech.	320,00 €	350,68 €
6225	Indemnités au comptable	250,00 €	255,40 €
6226	Honoraires huissier	2 000,00 €	3 905,21 €
6232	Fêtes et cérémonies	4 000,00 €	3 588,75 €
6251	Déplacements	50,00 €	227,20 €
6261	Frais d'affranchissement	300,00 €	313,45 €
6262	Frais de télécommunications	1 600,00 €	1 339,14 €
63512	Taxes foncières	330,00 €	314,00 €
Chap 012	Charges de personnel 3	50 440,00 €	49 201,88 €
6218	Cotisation pat. URSSAF	4 000,00 €	5 020,00 €
6332	Cotisations FNAL	25,00 €	31,00 €
6336	Cotis. Centre de gestion	600,00 €	479,67 €
6411	Personnel titulaire	15 800,00 €	16 285,53 €
64131	Personnel non titulaire	14 800,00 €	16 405,35 €
6451	Cotisation URSSAF	4 700,00 €	2 246,00 €

ARTICLES	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	INSCRIT	REA 2019
Chap 012	Charges de personnel 3	50 440,00 €	49 201,88 €
6453	Cotisation caisses retraite	7 000,00 €	5 078,01 €
6454	ASSEDIC Pôle emploi	600,00 €	664,00 €
6455	Cotisation cap. Décès titulaire (sofaxis)	2 000,00 €	2 287,32 €
6456	Versement au FNC supp. Famil	355,00 €	117,00 €
6458	Cotisation ATIACL	60,00 €	58,00 €
6475	Médecine du travail	100,00 €	116,00 €
6478	CNAS	400,00 €	414,00 €
Chap 014	Atténuation de produits	29 263,00 €	29 244,00 €
739221	FNAGR	29 103,00 €	29 103,00 €
739223	FPIC	160,00 €	141,00 €
Chap 65	Autres charges de gestion courante	26 315,00 €	26 996,04 €
6531	Indemnités élus	14 000,00 €	13 956,24 €
6533	Cotisations retraite élus	600,00 €	592,00 €
6535	FORMATION	- €	390,95 €
6553	Conting et part. oblig service incendie	8 665,00 €	8 664,48 €
65548	CONTRIB ORGANISMES	1 500,00 €	2 241,68 €
6574	Subventions de fonctionnement (Asso.) 2	1 550,00 €	1 150,00 €
65888	AUTRES	- €	0,69 €
Chap 66	Charges Financières	920,00 €	932,23 €
66111	Intérêts	920,00 €	932,23 €
Chap 67	Charges Exceptionnelles	- €	- €
673	Titres annulés	- €	- €
	TOTAL DES DEPENSES REELLES	156 538,00 €	150 029,22 €
Chap 023	Vrt. à la section d'investissement	33 224,00 €	33 234,00 €
Chap 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 310,00 €	1 309,06 €
6811	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	1 310,00 €	1 309,06 €
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRES	34 544,00 €	34 543,06 €
	TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	191 082,00 €	184 572,28 €
002	Déficit de fonct. Reporté	- €	- €
	Soit un total :	191 082,00 €	184 572,28 €

Recettes : récapitulatif et détails des chapitres

ARTICLES	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	INSCRIT	REA 2019
013	Attenuations de charges	600,00 €	66,18 €
6419	Rbts sur rémunérations du personnel	600,00 €	66,18 €
70	PDTS DES SERVICES	2 300,00 €	3 609,78 €
70311	Concession cimetièrè	100,00 €	- €
70848	Mise à dispo pour les écoles	1 400,00 €	3 032,64 €
70878	autres pdts (electricité)	800,00 €	577,14 €
73	IMPOTS ET TAXES	94 100,00 €	97 051,74 €
73111	Taxes foncières et d'habitation	81 800,00 €	83 387,00 €
73112	CVAE	1 500,00 €	3 100,00 €
73114	IFER	700,00 €	751,00 €
73223	FNGIR	3 500,00 €	3 609,00 €
7381	Taxe add. Aux droits de mut.	6 600,00 €	6 204,74 €
74	DOTATIONS PARTICIPATIONS	58 700,00 €	58 581,49 €
7411	DGF Dotation Forfaitaire	31 500,00 €	30 436,00 €
74121	DGF DSR fraction	8 000,00 €	7 811,00 €
74127	Dotation nationale péréquation	4 300,00 €	3 884,00 €
742	Dotation aux élus locaux	2 900,00 €	3 030,00 €
744	fctva fonctionnement	1 500,00 €	1 326,98 €
74718	Participations Etat autres	- €	71,43 €
7478	subv et part : autres organismes publics	- €	2 000,00 €
74832	Attribution du FDPTP	3 000,00 €	2 537,08 €
74833	compensation au titre de la TP	- €	63,00 €
74834	Comp. Exon de TF	2 200,00 €	2 250,00 €
74835	comp. Au titre des exo TH	5 300,00 €	5 172,00 €
75	AUTRES PDTS GESTION COURANTE	5 500,00 €	6 057,36 €
752	Revenus des immeubles + baux + loyer **	5 500,00 €	5 267,04 €
757	Redev. Versees par les ferm. Et les conc	- €	790,32 €
76	PDTS FINANCIERS	- €	6,10 €
764	REVENUS DES VALEURS MOB. DE PLACEMENT		6,10 €
77	PDTS EXCEPTIONNELS	14 000,00 €	475,20 €
778	prdts exceptionnels	14 000,00 €	- €
7788	Autres produits exceptionnels		475,20 €
TOTAL DES RECETTES REELLES		175 200,00 €	165 847,85 €
TOTAL DES RECETTES D'ORDRES		- €	- €
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE		175 200,00 €	165 847,85 €
002	Excedent de fonct. Reporté	15 882,00 €	15 882,43 €
Soit un total :		191 082,00 €	181 730,28 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses : récapitulatif et détails des chapitres

ARTICLES	DEPENSES D'INVESTISSEMENT	INSCRIT	REA 2019
16 RBST	EMPRUNTS ET DETTES	7 480,00 €	7 471,82 €
1641	EMPRUNT EN EUROS	480,00 €	7 471,82 €
16411	EMPRUNT EN EUROS	- €	- €
21 IMMO.	CORPORELLES	19 180,00 €	12 866,00 €
2113	Terrains aménagés travaux sur la mare	- €	
2116	Cimetière	10 680,00 €	9 720,00 €
2135	Construction - Installations générales	4 000,00 €	
21318	aménagements autres bats	2 000,00 €	500,00 €
21578	AUTRE MATERIEL	2 500,00 €	2 646,00 €
2158	installation materiel	- €	
23 IMMO.	EN COURS	15 613,00 €	- €
2313	PROVISIONS TX DIVERS	15 613,00 €	- €
TOTAL DES DEPENSES REELLES		42 273,00 €	20 337,82 €

TOTAL DES DEPENSES D'ORDRES	- €
------------------------------------	-----

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE	42 273,00 €	20 337,82 €
--	--------------------	--------------------

001 SOLDE EXECUTION négatif N-1	19 108,00 €	19 107,79 €
---------------------------------	-------------	-------------

Soit un total :	61 381,00 €	39 445,61 €
------------------------	--------------------	--------------------

Recettes : récapitulatif et détails des chapitres

ARTICLES	RECETTES D'INVESTISSEMENT	INSCRIT	REA 2019
10		21 108,00 €	21 655,42 €
10222	FCTVA	2 000,00 €	2 547,63 €
1068	EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT	19 108,00 €	19 107,79 €
13		5 729,00 €	5 257,00 €
1321	SUBVENTION EQUIPEMENT (agence eau)	5 300,00 €	5 257,00 €
1323	SUBVENTION CONSEIL DEPARTEMENTAL	429,00 €	
21		- €	- €
2188	AUTRES IMMO		- €
TOTAL DES RECETTES REELLES		26 837,00 €	26 912,42 €

021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCT A L'INVES	33 234,00 €	33 234,00 €
-----	---	-------------	-------------

040	AMORTISSEMENT	1 310,00 €	1 309,06 €
-----	---------------	------------	------------

TOTAL DES RECETTES D'ORDRES	34 544,00 €	34 543,06 €
------------------------------------	--------------------	--------------------

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE	61 381,00 €	61 455,48 €
--	--------------------	--------------------

001 SOLDE EXECUTION POSITIF N-1	- €	- €
---------------------------------	-----	-----

Soit un total :	61 381,00 €	61 455,48 €
------------------------	--------------------	--------------------

Après présentation du compte administratif par M. PALPIED.

M. PALPIED quitte la salle et Mme MARMIGNON propose de passer au vote.

Adopté à l'unanimité

4. Finances – Affectation de résultats 2019 – Adoption

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2019

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CLOTURE 2018	PART AFFECTEE INVESTISSEMENT 2019	RESULTAT EXERCICE 2019	RESULTAT CLOTURE 2019
INVESTISSEMENT :	- 19 107,79 €		7 883,66 €	- 11 224,13 €
FONCTIONNEMENT :	34 990,22 €	19 107,79 €	14 509,68 €	30 392,11 €
TOTAL :	15 882,43 €	19 107,79 €	22 393,34 €	19 167,98 €

Considérant que le seul résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une délibération d'affectation de résultats (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement).

Il y a lieu d'affecter le résultat comme suit :

Excédent de fonctionnement global cumulé au 31/12/2019	19 167,98 €
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévue au BP (c/1068)	11 224,13 €
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	19 167,98 €
Total affecté au c/1068 :	
Report ligne 001	
Déficit global cumulé au 31/12/2019	
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

Adopté à l'unanimité par le Conseil municipal.

5. Finances – Fiscalité – vote des taux 2020 – Adoption

Monsieur Le Maire propose de passer au vote des taux d'imposition pour l'exercice 2020.

Il rappelle que les taux n'ont pas augmentés depuis environ 12 ans.

Vu les débats lors de la commission finances dans le cadre de la préparation du budget 2020 et au regard des recettes complémentaires indiquées depuis la commission par le trésorier, il est proposé aux Conseillers municipaux que les taux pour la fiscalité 2020 soient maintenus au niveau de 2019 selon le détail proposés ci-dessous.

- Professionnelle Unique	C.F.E =	11,98 %
- Fiscalité Directe Locale	T.H =	11,78 %
	T.F =	7,88 %
	T.F.N.B =	20,59 %

Le Conseil s'accorde à dire que pour cette année bien avancée, il s'agira d'une année « blanche » en terme d'investissement. M. PALPIED ajoute que 2020 sera l'occasion d'ouvrir la réflexion sur des projets à mener sur la Commune.

La situation financière de la Commune de Bayonvillers est stable.

M. BARY, trésorier de ROSIERES-EN-SANTERRE fait état d'une situation saine avec une trésorerie toujours un peu juste qui s'explique par les entrées des dotations étalées sur 12 mois.

M. PALPIED suggère si nécessaire financièrement dans les années à venir, d'évaluer ou non l'augmentation des impôts. Il présente une simulation : pour une augmentation de 1 % sur chaque taux, la Commune toucherait 7 090, 00 € de plus / an

L'ensemble du conseil décide de ne pas augmenter les taux et par conséquent adopte à l'unanimité le maintien des taux fiscaux.

6. Finances – Budget Primitif 2020 – Adoption

Vu les votes du Compte Administratif et du compte de gestion Principal 2020

Il est demandé au Conseil Municipal d'adopter le budget Principal 2020 équilibré en dépenses et recettes des sections de fonctionnement et d'investissement.

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	185 658 €	185 658 €
INVESTISSEMENT	24 534 €	24 534 €

Un document détaillé est remis à chaque conseiller.

M. PALPIED précise qu'un budget a été proposé pour la réparation des guirlandes de Noël. Il explique que des guirlandes ont été achetées en 2017 par l'entreprise « Sagnier » pour un montant de 3 132 € TTC.

Lors de l'installation l'année dernière, des réparations étaient nécessaires sur les guirlandes d'un montant estimé par l'entreprise SAGNIER de 1 280, 41 € TTC. Les décorations ont été installées par cette même entreprise alors que les réparations n'avaient pas été validées et donc faites. Une facture de l'entreprise SAGNIER sur l'installation et le démontage des décorations Noël est toujours en attente de paiement. M. BÉCU et M. PALPIED ont fait un point sur l'état des guirlandes. Mme SZYMUSIAK demande si dans le devis de réparation la panne a bien été identifiée et s'interroge sur l'état de dégradation aussi rapide de guirlande acheté en 2017. Elle suggère de faire un point avec l'entreprise. M. BÉCU explique que M. MOREL, l'ancien garde, ne bougeait qu'une seule fois les décorations. Il ajoute que ce type de guirlande est fragile et qu'il faut éviter de les déplacer. Une étude attentive sera faite sur ce point.

Après lecture et explications faites par Xavier PALPIED, le budget 2020 est adopté à l'unanimité.

Le document est consultable en mairie.

7. Finances – Attribution des subventions 2020

Pour l'exercice 2020, il a été voté la somme de 800 €.

Au vu des demandes présentées, il est proposé la répartition suivante pour l'exercice 2020 :

Restaurant du Cœur.....	400 €
Croix rouge.....	400 €

Suite à la nouvelle réglementation imposée par l'État, les subventions seront versées sous condition que le formulaire Cerfa 12156*05 soit complété et remis à la mairie. Un courrier sera fait en ce sens à chaque organisme subventionné.

Adopté à l'unanimité.

8. Finances publiques – projets d'investissement 2020

Vu le contexte sanitaire et au regard de la situation budgétaire de la Commune, le conseil s'accorde à dire que pour cet exercice, il s'agira d'une année « blanche ».

Les élus souhaitent faire le point sur la situation. Cela permettra de constituer des projets réfléchis en accord avec les budgets de la Commune.

Plusieurs réflexions sont ouvertes :

- Logement à côté de l'école libéré à partir de septembre 2020,
- Bâtiments libres suite à la fermeture des écoles,
- Réparation sur le tracteur : l'entretien était fait régulièrement par l'ancien garde. M. PALPIED explique qu'il a pu constater dernièrement l'état du tracteur. Des frais de réparation et d'entretien courant seront nécessaires.
- Vendre, louer le bâtiment jouxtant de l'école,
- Mettre à disposition d'une association l'école,

La mise en location des bâtiments est une possibilité. Mme SZYMUSIAK précise que la location implique une certaine complexité et des contraintes à prendre en compte. M. DERAÈVE explique qu'il faut étudier les profils et suggère l'idée de création de logements sociaux.

Chacun est invité à réfléchir à ces bâtiments pour y travailler à l'automne.

9. Commande publique : Salle polyvalente règlement et état des lieux

Suite à un état des lieux du matériel de la salle polyvalente, monsieur BÉCU présente au conseil une proposition de modification du règlement de la salle des fêtes et de l'état des lieux. L'inventaire du matériel de la salle est présenté.

Il propose :

- La facturation en cas de dégradation ou de casse du matériel mis à disposition :

Lors de l'état des lieux d'entrée : le matériel de cuisine sera mis à disposition suivant le besoin. Lors de l'état des lieux de sortie : un pointage du matériel cassé ou dégradé sera comptabilisé et facturé.

Dans le contrat de location : M. BÉCU suggère l'ajout d'un point de facturation « frais de dégradation »

M. BÉCU présente au Conseil un listing du matériel et une proposition de frais de dégradation. Le tarif indiqué correspond au prix net chez le prestataire d'achat d'origine du matériel de la salle.

- Monsieur BÉCU présente également une liste de fournitures nécessaires pour compléter celui existant.

Par ailleurs, M. PALPIED expose qu'à la suite d'un entretien avec M. BARY et au regard de la réglementation, il serait judicieux de revoir les modalités de paiement.

Il est proposé :

- À la réservation : de verser un acompte correspondant à la moitié des frais de location et le solde suivant facturation par les services de trésorerie,
- A l'état des lieux d'entrée : remise du chèque de caution de 305 € et restitution lors de la sortie suivant l'état des lieux,
- De retirer du règlement : article 2 la mention « frais de nettoyage supplémentaire de 50 € ». En cas nettoyage non fait, la Commune encaissera le chèque de caution d'un montant de 305 €

Le conseil valide l'ensemble des propositions qui prendront effet à compter du 1^{er} août 2020.

10. Administration – mise en vente de parcelles

Monsieur PALPIED rappelle le contexte.

Sous l'ancien conseil, et dans le cadre d'une procédure de bien sans maître, la Commune a récupéré deux parcelles :

- la parcelle AA 101 2, rue de Marcelcave au prix de 5 000 €
- la parcelle cadastrée AB 63: 5, rue de Guillaucourt au prix de 10 000 €

Le Conseil précédent a consulté le service des domaines pour avoir une estimation des biens :

- la parcelle AA 101 : 5 000 €
- la parcelle cadastrée AB 63 : 10 000 €

Il avait été délibéré sous l'ancien Conseil, l'organisation d'une vente sous la forme d'un tirage au sort avec le règlement réalisé par Maître OCQUIDENT, Huissier de justice. Suite à un désistement de l'huissier, la démarche n'a pu aboutir.

Monsieur PALPIED explique les points à fixer :

- vendre les deux terrains ?
- comment les vendre ? sur la même base que l'ancien Conseil ou comme une vente traditionnelle ?

Monsieur PALPIED ouvre les débats quant aux options possibles sur ces terrains.

Il propose de vendre un des deux terrains et de garder celui notamment rue de Marcelcave pour notamment la création d'un puisard. La parcelle rue de Marcelcave engagera des frais de démolition. M. DERAÈVE évoque la prudence pour la mise en œuvre d'un puisard sur cette zone et ajoute que pour la création d'un puisard il faudra s'assurer de ne pas déplacer le problème d'évacuation des eaux usées. Une consultation auprès de la Cdc sera faite afin de faire le point sur les puisards actuels.

M. DILLIES rappelle le principe de vente par tirage au sort qui avait été proposé par l'ancien Conseil. Il explique que cette option avait été prise pour laisser la « chance à tous ».

Après débats, le Conseil décide la vente du terrain rue de Guillaucourt.

11. Ressources humaines – organisation de l'entretien des espaces verts en cas de besoin occasionnel

M. PALPIED explique qu'avec la crise sanitaire et l'absence pour raison de santé de M. DEFORGE, l'agent technique, les espaces verts de la Commune ne sont pas entretenus. Il est régulièrement interpellé par les habitants sur l'état général de la Commune. Ce qu'il déplore également. M. BÉCU et M. PALPIED ont fait le dernier ramassage des déchets verts.

Les élus s'accordent à dire qu'il faut agir rapidement pour remettre à plat la situation. Il précise que les contraintes aujourd'hui liées aux traitements des mauvaises herbes ne sont pas simples et impliquent un travail plus conséquent.

Monsieur le Maire propose les options suivantes :

- Conventionnement avec un organisme public type centre de gestion ou intercommunalité pour la mise à disposition d'un agent.
- Faire appel à une entreprise pour une prestation de service comme cela se fait pour le balayage des rues,
- Recrutement direct par la Commune d'un agent en cas de besoin occasionnel.

Il propose les services de son entreprise à la Mairie afin d'agir rapidement pour résoudre ce problème de nettoyage de la Commune. Dans un souci de transparence et afin d'éviter tout conflit d'intérêts, M. PALPIED explique qu'il ne prendra pas part au vote.

Le choix est fait à l'unanimité de solliciter l'entreprise EARL de l'Épinette afin de réaliser une prestation de service. Cette dernière qui emploie périodiquement M. Alain MOREL le missionnera dans le cadre de cette prestation qui sera facturée à prix coûtant.

12. Baux communaux – modification de bail

Monsieur PALPIED présente au Conseil une demande en attente de modification de tiers concernant la location d'une parcelle de terre.

Suite à la réception du courrier en date du 16 novembre 2019 concernant la reprise de l'exploitation de M. Philippe GÉRALD par sa sœur et son beau frère M. ET Mme OBATON Laurent domiciliés à Cerisy (Somme), il sollicite la modification du bail de location de terre concernant la parcelle ZM n°47 « La Gressière » d'une surface de 15 a.

L'ancienne municipalité avait mis en attente le dossier. Pour rappel, il avait été proposé de consulter l'agriculteur de Bayonvillers où une terre touche ce terrain pour savoir s'il serait intéressé.

Suite au retour négatif de l'agriculteur en question, Monsieur le Maire propose donc de modifier le bail suivant les conditions suivantes :

- Bail de 1 an par reconduction tacite,
- 7 quintaux à l'hectare sur la parcelle ZM n°47 « La Gressiere » d'une surface de 15a ;
- Nouveau preneur : M. OBATON Laurent, domicilié à Cerisy (Somme) au 14, rue du Port.

Adopté à l'unanimité.

13. Questions diverses

- Maison en état de dégradation : Monsieur le Maire fait état d'un signalement d'un bien en état de dégradation rue d'Harbonnières. Vendredi, une nouvelle chute de brique a eu lieu en partie sur la route. Un habitant a averti la mairie. Un accident de la circulation a été évité de justesse. Monsieur le Maire et les services de Gendarmerie sont allés à la rencontre du propriétaire pour demander une intervention rapide sur ce bien. Une lettre en recommandé lui a été en parallèle adressée.
- Fête du 14 juillet : suivant les recommandations sanitaires, M. le Maire souhaite connaître l'avis des élus sur le maintien ou non du traditionnel repas et de la marche aux flambeaux organisés par le Comité des Fêtes de Bayonvillers le 13 juillet. La manifestation pourra avoir lieu suivant l'évolution de la situation sanitaire et sous couvert du strict respect des obligations sanitaires liées aux COVID 19.

Plus de question n'étant à l'ordre du jour, Monsieur Le Maire tient à remercier les participants et lève la séance à 23 heures 50.

Le Maire,

Xavier DALPIED.



